

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, la Direction de l'hydraulique de la Wilaya de M'sila informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national Ouvert avec exigence minimale paru dans les quotidiens nationaux **المستقبل المغربي** et **LE REDACTEUR** du 15/10/2025 relatif à:

L'opération: Réalisation des ouvrages de stockage à travers 14 communes (w.M'sila)

A l'issu de l'évaluation des offres Les lots ont été attribués comme suit:

L'Enterprise	Numéro fiscal	Montant	Montant Après correction	Délai	Note Tech	O.B.S
lot 04: Réalisation d'un réservoir capacité 500 M3 à Ain Khadra						
SARL OULED SI AISSA	001128056329432	40.775.945.00 DA	40.775.945.00 DA	12 Mois	64 pts	<i>Moins disant et qualifiée techniquement</i>
lot 05: Réalisation d'un réservoir capacité 500 M3 à Belaiba						
infructueux						
lot 07: Réalisation d'un réservoir capacité 500 M3 à Ouled Derradj						
infructueux						
lot 10: Réalisation d'un réservoir capacité 250 M3 à Souamaa						
infructueux						
lot 11: Réalisation d'un réservoir capacité 1000 M3 à Bousaada						
EURL OUKAL	002028056485109	47.228.482.00 DA	47.228.482.00 DA	11 Mois	90 pts	<i>Moins disant et qualifiée techniquement</i>
lot 12: Réalisation d'un réservoir capacité 250 M3 à Hammam Dalaa						
SNC CHIKOUCHE	000528056282201	25.329.258.29 DA	25.329.258.53 DA	08 Mois	72pts	<i>Moins disant et qualifiée techniquement</i>
lot 14: Réalisation d'un réservoir capacité 500 M3 à Ben Srour						
ZIOUANE BACHIR	196328220007832	28.717.080.00 DA	28.717.080.00 DA	08 Mois	74 pts	<i>Moins disant et qualifiée techniquement</i>

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 02 dho el hidja 1436 correspondant au 16/09/2015, portant réglementation des marchés les soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut présenter un recours au niveau la commission de wilaya des marches publics dans un délai de 10 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (bomop) ou la presse, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant, les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher des services de la direction au plus tard trois(03) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché pour leur communiquer ces résultats par écrit.